Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251127-542025-DE

N° 54/2025 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 27 novembre 2025** **OBJET : ASSURANCES 2026-2030 DE LA COMMUNE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**
DATE DE CONVOCATION : Le 21 novembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 21 novembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 20 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Mme BELLEC qui a donné procuration à M DUROSE Mme LE GOFF qui a donné procuration à M BAUDELLE M LE PERSON qui a donné procuration à M CORRE Mme GUIAVARCH qui a donné procuration à Mme CALVEZ M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme TREUIL qui a donné procuration à Mme KUHN Mme LANNUZEL qui a donné procuration à M PRUNIER Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2122-21-1 ;
Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-2 et R2124-2 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;
Considérant le besoin de renouveler les contrats d'assurance de la collectivité ;

Une procédure d'appel d'offres a été lancée portant sur les assurances de la commune pour les années 2026 à 2030. En raison de l'absence d'offre sur le lot n°1, une procédure négociée sans publicité a été menée.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 9 octobre 2025 ;
Vu les analyses réalisées par le cabinet assistant à maîtrise d'ouvrage, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot	Objet	Titulaire	Prime 2026 TTC
1	Dommages aux biens	CABINET FOUCHEZ	52 364,00 €
2	Responsabilité civile	SMACL	11 780,54 €
3	Véhicules à moteur	GROUPAMA	9 084,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251127-542025-DE

4	Protection juridique	KRE/SOLUCIA	1 735,16 €
5	Protection fonctionnelle	SMACL	300,43 €
6	Cyber-risques	AURA COURTAGE/STOIK	820,32 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 27 novembre 2025
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)